

Appel à manifestations d'intérêt Sociétés universitaires et de recherche



Laurent Buisson
Secrétariat général pour l'investissement
Programme Centres d'excellence



Premier ministre

**Secrétariat
général pour
l'investissement**



Le secrétariat général pour l'investissement



Premier ministre

Secrétariat
général pour
l'investissement

outils complémentaires : Un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat actuel, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre aux enjeux de modernisation de notre économie : Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) lancé en 2010 se poursuit pour offrir à notre économie des perspectives de croissance à long terme par le financement de projets innovants. En outre, le SGPI assure une mission d'évaluation des investissements publics (inventaire et contre-expertise) et anime la coopération avec la Banque européenne d'investissement dans le cadre du plan Juncker. Le SGPI a la charge de veiller sous l'autorité du Premier ministre à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat. Cette politique s'appuie principalement sur deux outils complémentaires : Un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat actuel, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre aux enjeux de modernisation de notre économie : Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) lancé en 2010 se poursuit pour offrir à notre économie des perspectives de croissance à long terme par le financement de projets innovants. En outre, le SGPI assure une mission d'évaluation des investissements publics (inventaire et contre-expertise) et anime la coopération avec la Banque européenne d'investissement dans le cadre du plan

Veiller sous l'autorité du Premier ministre à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat

Un Grand plan
d'investissement de 57
milliards d'euros.

Accompagner les réformes
structurelles

Répondre aux enjeux de
modernisation de notre
économie

Le Programme
d'investissements
d'avenir (PIA) lancé en
2010.

Offrir des perspectives de
croissance

Financement de projets
innovants

Mission d'évaluation
des investissements
publics

Coopération avec la
Banque européenne
d'investissement
dans le cadre du
plan Juncker



Les modes de financement du PIA



Les dotations non consommables et leurs intérêts

- affectés pour une durée : laboratoires d'excellence LabEx
- dévolus aux initiatives d'excellence confirmées IdEx/ISITE

Les subventions et dotations décennales

- attribuées sur quelques années : équipements d'excellence EquipEx
- réparties sur 10 ans : nouveaux cursus à l'université NCU

Les avances...

- remboursables aux entreprises : projets structurants des pôles de compétitivité PSCPC
- en compte courant d'associés / augmentation / réduction de capitaux : sociétés d'accélération du transfert de technologie SATT

Les fonds propres



Les sociétés universitaires et de recherche



Premier ministre

Secrétariat
général pour
l'investissement

Modalité d'intervention du PIA3

- Participation au capital d'entreprises créées pour valoriser ces compétences et ces actifs
- Pas de subvention ou d'avance remboursable
- Modèle très différent de celui des SATTs
- Sociétés de projets et/ou d'exploitation
- Financement *non Maastrichtien*
- Intervention de l'Etat en *investisseur avisé*
- La SUR doit être bénéficiaire
- La pertinence du modèle économique est essentielle
- La liquidité de l'investissement doit être garantie
- L'Etat doit pouvoir céder à terme sa participation

Les sociétés universitaires et de recherche



Valoriser le patrimoine immobilier des établissements

- Actifs immobiliers au service direct des missions
 - mise à disposition de foncier et/ou de bâtiments
 - logements, locaux d'entreprises, services, commerces
 - tirer parti de l'effet *cluster* des campus qui crée de la valeur
- Transition énergétique
 - optimisation du parc
 - travaux de rénovation
 - production d'énergie, vente éventuelle...
- Activités rentables
 - accueil d'activités hors missions pour générer des ressources
 - transformation majeure de la gestion des actifs immobiliers

